BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
LEEFMILIEU BRUSSEL
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

Extrait de CAHIER DES CHARGES
Procédure par appel d'offres général

Clauses et conditions générales, administratives et techniques

Voitures de tourisme respectueuses de l'environnement

Marché public de fournitures

Attention ! Ceci n'est qu'un extrait d'un cahier des charges, fait par Bruxelles Environnement, 04-2008

1. TITRE I : Dispositions réglementaires

1.1. Réglementation applicable

Il est à noter que les spécifications environnementales reprises dans ce cahier spécial des charges s'appuient entre autres sur :

- la directive européenne 2004/18/CE sur les marchés publics avec intégration des considérations environnementales
- du manuel sur les marchés publics écologiques de la Commission européenne
- du Guide fédéral des achats verts.

1.2. Description du marché :

1.2.1. Objet du marché

Le marché a pour objet la fourniture **de X voitures de tourisme** respectueuses de l'environnement et de l'impact sur l'environnement réparties **en deux lots** comprenant :

- l'acquisition des véhicules et de tous les accessoires nécessaires à leur bon fonctionnement ou requis par la réglementation ou décrits au présent cahier spécial des charges,
- leur livraison sur site, y compris toutes les opérations nécessaires à leur mise en route,
- la reprise d'anciens véhicules pour laquelle une offre est à proposer incluant l'enlèvement des logos extérieurs

1.2.2. Critères d'attribution

Sans préjudice du point relatif aux variantes, le choix de l'offre régulière la plus intéressante se fera sur base des critères d'attribution suivants, énoncés dans l'ordre décroissant de leur importance :

La qualité technique	30%
Le prix	30%
La qualité environnementale	20%

Le délai de livraison	10%
Les conditions de garantie et le service après-vente	10%

Les véhicules présentés ne sont pris en considération pour l'attribution du marché que pour autant qu'ils répondent aux spécifications essentielles du présent cahier spécial des charges décrites ci-après.

L'évaluation de ces critères s'effectuera pour chaque article selon la méthode suivante :

1. LA QUALITÉ TECHNIQUE

- La pondération est de 30 .

  Le soumissionnaire qui répond à l'ensemble des conditions techniques décrites dans le présent cahier spécial de charges reçoit 15 points sur 30.

  Pour tout élément du matériel évalué lors de l'essai ou sur documents probants, qui présente une différence objective constituant un avantage technique, le soumissionnaire reçoit deux points de plus.

Essai :

Le pouvoir adjudicateur pourra, pour toute offre recevable, s'il le souhaite, procéder avant attribution du marché à un essai d'un véhicule de test avec ses équipements.

Le fournisseur mettra à disposition du pouvoir adjudicateur un véhicule de même modèle, avec les mêmes accessoires que celui décrit dans son offre, ainsi que le personnel destiné à faciliter l'essai de ce matériel.

L'engin sera en état parfait de fonctionnement dans les conditions et l'environnement pour lesquels il a été prévu. Le fournisseur permettra d'effectuer tous les tests de roulage permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier si l'offre répond bien aux spécifications du cahier spécial des charges et aussi d'évaluer les qualités techniques, la maniabilité, le confort, l'ergonomie du véhicule proposé.

Le fournisseur prendra à son compte tous les frais liés à cet essai : frais de personnel, de carburant, etc…

2. LE PRIX :

- La pondération du critère est de 30;
- On applique la formule:

  Pondération x le montant de l'offre la plus basse / le montant de l'offre à évaluer.

Des notes fractionnelles sont possibles.

L'évaluation des offres prendra en compte toute ristourne ou toute remise pour reprise des anciens véhicules ;

3. LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

- La pondération est de 20 ;
- Le soumissionnaire qui répond à l'ensemble des conditions environnementales décrites dans le présent cahier spécial de charges reçoit 10 points sur 20.

Le soumissionnaire reçoit deux points de plus pour tout élément de l'offre de nature à améliorer la qualité et l'impact environnementaux du véhicule.

Les points seront attribués sur base de documents ou attestations probants fournis dans l'offre. L'IBGE se réserve le droit de vérifier si les véhicules ou leurs accessoires correspondent bien à ce qui est déclaré dans l'offre avant d'arrêter sa décision.

4. LE DELAI :

- La pondération du critère est de 10 ;
- Tout soumissionnaire qui respecte le délai de livraison fixé au présent cahier spécial des charges obtient la moitié des points (5 points).

  Il reçoit un point de plus par semaine d'anticipation.

5. LES CONDITIONS DE GARANTIE ET LE SERVICE APRES-VENTE :

- La pondération est de 10 ;
- Tout soumissionnaire qui respecte les conditions de garantie demandées au présent cahier spécial des charges obtient la moitié des points (5 points).

  Il reçoit un point de plus par condition de garantie ou de service estimée plus avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

.

1.3. Sélection et attribution

1.3.1. Documents complémentaires à joindre à l'offre

Outre les documents de sélection qualitative exigés sur base du point 1.3.1. qui précède, le soumissionnaire joint à son offre (dans l'ordre, à respecter impérativement) :

1. la fiche ECOSCORE de la voiture proposée[1] ;

2. TITRE III : Dispositions contractuelles techniques

2.1. Objet du marché

Il s'agit de la fourniture de **10 voitures de tourisme** respectueuses de l'environnement et de l'impact sur l'environnement. Celles-ci doivent obtenir un l'ECOSCORE[2] égal ou supérieur à **70**, Elles sont

[1] Consultez à ce propos http://www.ecoscore.be

[2] Voir le.

site de l'Ecoscore http://www.ecoscore.be.

principalement destinées aux déplacements et transports du personnel, offrant confort de conduite, maniabilité, fiabilité et économie de carburant.

Ces véhicules seront principalement utilisés dans les interventions et déplacements dans le cadre de divers travaux et missions.

La fourniture sera neuve, exempte de tout défaut ou vice de fabrication pouvant nuire à son aspect, à sa bonne utilisation et/ou son fonctionnement et à la durée de son emploi.

Elle comportera tous les accessoires de signalisation ainsi que équipements requis par la législation en matière de roulage.

Elle pourra être conduite par un conducteur titulaire d'un permis B.

Le fournisseur reprendra à ses frais les véhicules (essence, 1200 cc) suivants :

- CLIO JGS 217 1997 – 105.000 km.
- CLIO HKP 129 1996 – 100.000 km.

Une visite est possible sur rendez-vous téléphonique pris avec la personne de contact à l'IBGE (voir début de ce CSC).

Ce cahier des charges est réparti en 2 lots, à savoir :

1er lot : 5 voitures de tourisme de **3 portes** dont caractéristiques décrites ci-dessous

2e lot : 5 voitures de tourisme de **5 portes** dont caractéristiques décrites ci-dessous

2.2. Equipement standard

Genre : modèle de tourisme pour maximum 4 personnes

2.2.1. Configuration générale

- Dimensions :
  - **o** Longueur : maximum 4.000 mm.
  - **o** Largeur : entre 1.500 et 1.700 mm
  - **o** Hauteur : ± 1.500 mm
  - **o** Réservoir de carburant de minimum 45 l
- Pot catalytique ;
- Direction assistée
- Air conditionné manuel
- **Couleur : blanche**

2.2.2. Moteur

- Moteur essence

- Cylindrée : égale ou inférieure à 1.250cc
- Puissance : entre 50 et 70 kW

2.2.3. Transmission :

- **Boîte de vitesse** manuelle bien étagée à minimum 5 rapports et une marche arrière ou boîte de vitesse robotisée.

2.2.4. Pneumatiques

- Pneus à basse consommation d'énergie
- Roue de secours ou pneu « increvable ».

2.2.5. Equipements électriques

Tension 12 V.

2.2.6. Equipements de l'habitacle :

- Colonne de direction réglable en hauteur et en profondeur
- Sièges confortables réglables en profondeur et en inclinaison, ergonomiques, avec ceinture de sécurité pour chaque place ; résistance à l'usure (attestation).
- Appuie-tête par place
- Verrouillage central°
- Essuie-glace avant et arrière avec système lave-glaces ; trois vitesses à l'avant
- Eclairage de l'habitacle et du tableau de bord
- Rétroviseurs réglables
- Lève-vitres électriques
- Vitres de sécurité teintées et athermiques
- Système anti-buée sur les vitres avant et arrières
- Vide-poche avant et vide-poche au moins dans la contre-porte du conducteur
- Une boîte à gants fermée à clé

2.2.7. Equipements particuliers de l'habitacle :

- Tapis de sol résistant à l'usure (bottines de chantier ou de sécurité)
- Bouchon de réservoir de carburant avec clé
- Deuxième clé électronique.du véhicule

2.2.8. Equipements de sécurité/secours :

- ABS ;
- Airbags pour conducteur et le passager avant au minimum ;
- Kit légal :

- Boîte à outils de base
- Cric
- Extincteur
- Trousse de secours
- Triangle
- Veste fluo

2.3. Environnement

L'objectif est de limiter les émissions de gaz polluants (COV, NOx, SOx, CO, HC) et à effet de serre (CO2, N2O, CH4), de limiter la consommation de ressources non renouvelables et de limiter la pollution sonore.

- ECOSCORE égal ou supérieur à **70**
- Moteur homologué répondant aux normes EURO IV ; toute anticipation de la norme EURO V sera considérée comme un avantage.

NB : pour information, veuillez consulter le site http://www.ecoscore.be

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
LEEFMILIEU BRUSSEL
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

Bruxelles Environnement
Formulaire de soumission

Formulaire à compléter et à joindre *obligatoirement* sous peine d'exclusion à la soumission

LOT 1

Pour autant que les performances et la qualité soient équivalentes et conformes au cahier des charges, le soumissionnaire peut proposer un véhicule dont les caractéristiques sont légèrement différentes de celles reprises ci-après.

1. Equipement standard

Marque : ……. Type : ……

1.1 Configuration générale

Nombre de portes	**3**	
Poids :	……	daN
Longueur :	……	mm
Largeur :	……	mm
Hauteur totale :	……	mm
Contenance réservoir carburant :	……	litres
Pot Catalytique	oui	non
Direction assistée	oui	non

1.2 Moteur

Marque : …….. Type : .
Nombre de cylindres :
Cylindrée : ……. CC
Puissance : ….. kW ……. CV
Type injection : …….

1.3. Transmission

Nombre de vitesse : …..
Type de direction assistée : ……

1.4. Habitacle :

Nombres de places : ….

Filtre à pollen :	Oui	Non
Vitres teintées :	Oui	Non
Vitres athermiques :	Oui	Non

Système anti-buée vitre avant : Oui Non
Système anti-buée vitre arrière : Oui Non
Ouverture électrique vitre avant : Oui Non
Ouverture électrique vitre arrière : Oui Non
Colonne de direction réglable, description :
……
Compartiments de rangements : Oui, si oui nombre :… Non

2. Options

- Compartiments de rangement avec clé : Oui : ……..….€ Non
- Un contrat d'entretien pièce, main d'œuvre et déplacement compris : Oui : ……..….€ Non

3. Conditions de livraison :

Manuel de l'utilisateur en version FR et NL : Oui Non
Manuel de réparation FR et NL Oui, Non
Manuel d'entretien et planning d'entretien FR et NL Oui Non
Trousse d'outillage : Oui Non

Contenu : ……
……
……
……

4. Environnement :

Moteur répondant aux normes Euro IV Oui Non, si non laquelle
Indice Ecoscore ……
Fiche Ecoscore en annexe Oui Non

5. Garantie :

Durée garantie pièces, main d'œuvre et déplacements : ….. ans
Extension de garantie à 5 ans : …….. €

6. Réparation et entretien :

Description du service après-vente offert :

……
……
……
……
……

Contrat entretien en option : Oui Non

si oui description : ……

……

……

……

Pièces d'usure normale livrables endéans les 24 heures : Oui Non

Remise sur les pièces de rechange (fleet owner): Oui, …. % Non

7 Offre options

jantes montées hiver	…… €
Eps	……...€
Asc	……€
Attache-remorque	……€

8 Offre de reprise

Voiture a -	…… €
Voiture b	…… €

9 Remarques éventuelles

……
……
……
……
……
……

Fait à ……, le……..

Signature

Modèle : Déclaration de respect des clauses sociales

Je soussigné, Madame, Monsieur , représentant l'entreprise , déclare sur l'honneur que le produit proposé z provient, à ma connaissance, de sociétés qui respectent, et qui font respecter par leurs filiales, contractants et sous-traitants, les critères de l'Organisation Internationale du Travail suivants :

- l'interdiction du travail forcé, convention n° 29 et n°105
- la liberté d'association, convention n° 87
- le droit d'organisation et de négociation collective, convention n°98
- l'égalité de traitement et la non-discrimination, convention n° 100
- l'élimination progressive du travail des enfants, convention n°138
- l'interdiction des pires formes de travail des enfants, convention n°182.

Si je venais à apprendre que ces conventions ne sont pas respectées, je m'efforcerai de prendre les mesures nécessaires pour changer cette situation ou pour m'approvisionner ailleurs.

J'accepte que l'adjudicateur ou son représentant puisse me demander de pouvoir consulter mes registres établissant mes différents contractants, filiales et sous-traitants reliés aux produits achetés.

Le Soumissionnaire
Date et signature.